



Délibération du conseil municipal Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir: François FERRTTI, conseiller municipal, pouvoir donné à V. VILLARD
Corinne GAMBA, conseillère municipale, pouvoir donné à É. MARTINS
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à B. MULLER
Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à M-C. LIORET
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Stéphane PONTHEU a été nommé secrétaire de séance.

2024-03-03 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-23 1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de prévoir **un agent en charge de l'accueil téléphonique et physique, du renseignement à destination de la population, de la gestion du courrier entrant, de l'état-civil, de la location des salles, de la gestion des prêts de clés et des inscriptions scolaires**. Ces tâches, actuellement réalisées par un agent permanent, ne permettent pas de gérer à bien l'ensemble des dossiers en cours.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur EL-KASMI Abdeslam, a été recruté au sein de la collectivité à raison de 17h30 hebdomadaire et sous contrat à compter du 24 janvier 2024. Cette délibération a pour objet de régulariser une situation existante.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi non permanent, à temps non complet et sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service sera de 17 heures 30 (17.50/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour

une durée de 3 mois, renouvelable dans la limite de 12 mois sur une période de 12 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réussite au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) de Madame Christelle MONTEIRO. Il précise que celle-ci a été nommée ATSEM au 1^{er} mars 2024 et propose de mettre à jour le tableau des emplois en limitant l'accès aux postes d'ATSEM aux personnels lauréats du concours d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

DE CRÉER un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'agent d'accueil suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17 heures 30 (17.50/35ème), à compter du 24 janvier 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois.

DE FIXER la rémunération par référence à l'indice brut 267 / indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

DE MODIFIER le tableau des emplois comme ci-dessous :

Filière	Emploi	Nb de Poste	Poste Pourvu	Cadres d'emplois	Catégorie	Groupe de fonction
Emplois permanents à temps complet						
Administrative	DGS	1	0	Attaché Territorial	A	A1
	Secrétaire Général	1	1	Rédacteur territorial	B	C1
	Accueil, état-civil, élections, affaires g ^{ales}	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Urbanisme, communication, vie associative	1	0	Adjoint administratif	C	C2
	Exécution comptable et gestion du personnel	1	1	Adjoint administratif	C	C2
Technique	Responsable service technique	1	1	Technicien territorial Adjoint technique Agent de maîtrise	C C B	C1
	Espaces verts, voirie, bâtiments	3	2	Adjoint technique	C	C1
	Entretien des bâtiments communaux, ménage	1	1	Adjoint technique	C	C1
	Agent de Surveillance de la Voie Publique	1	1	Adjoint technique	C	C2
Police	Police	1	0	Agent de police	C	C1

Municipale	municipale			municipal		
Emplois permanents à temps non-complet						
Technique	Entretien des bâtiments communaux, Ménage	2	1	Adjoint technique	C	C1
Sanitaire social	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	3	3	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	C2
				Adjoint technique Adjoint d'animation	€	€2
Emplois non permanents à temps complet ou non complet						
Administratif	Affaires générales	1	0	Contrat d'apprentissage	C	C2
	Accueil, état-civil, affaires g ^{ales}	1	1 à pd 24/01/2024	Contractuel	C	C2
Technique	Entretien des bâtiments communaux, ménage	1	1	Contractuel	C	C2
Sanitaire social	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	1	Contractuel	C	C2
Animation	Intervenant à l'enseignement des activités physiques et sportives	1	0	Conseiller des APS à hauteur de 7.25 heures / semaines	A	C1
	Agent polyvalent en charge des enfants, du service et du ménage	6	6	Contractuel	C	C2

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Le 26 mars 2024

Patrick MÉANT
Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 22



